L'Essentiel

N° 99

Le bulletin technique et économique de la filière plantes à parfum ● janvier 2020

AU SOMMAIRE

- VOEUX DU CRIEPPAM et MOT DU PRÉSIDENT..... p 1
- GUIDE "Produire des PPAM Bio diversifiées" ..... p 2 et 3
- AOP LAVANDE DE HAUTE PROVENCE..... p 4
- RÉGLEMENT EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX..... p 4
- POINT SUR *Xylella fastidiosa*..... p 4
- RÉSEAU DE STATIONS MÉTÉO CONNECTÉES..... p 5 et 6
- CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE..... p 7
- PLATEFORME CAROL ..... p 8
- CONSEILS PHYTO..... p 8 et 9
- GREEN & LAVANDES..... p 10
- BULLETIN D'ADHÉSION..... p 11
- RECRUTEMENT ..... p 12
- RETOUR JOURNÉES ESSICA..... p 12
- FORMATION ET AGENDAS..... p 12

FEUILLET LIBRE :

- **Liste des pépinières agréées**
- **Nouvelles de l'APPSL**

Publication trimestrielle (quatre numéros)

Prix : 18 € H.T. / an – ISSN 1760 – 2521
Rédaction : Bert CANDAELE, Stéphanie TAQUIN, Magali PELLISSIER, Sylvain PERROT et Delphine FRATY (CRIEPPAM), Mégane VERCHAMBRE (Agribio 04) et l'APPSL.

Maquette et impression :
Imprimerie de Haute-Provence
Tél. 04 92 79 97 17

IMPRIM'VERT®
imprimerie responsable

Secrétariat
CRIEPPAM – Les Quintrands
04100 MANOSQUE
Tél. : 04 92 87 70 52 – Fax : 04 92 72 72 09

Coordinatrice de publication
Stéphanie TAQUIN
Directeur de la publication
Bert CANDAELE
Toute reproduction de ce document, même partielle ne peut se faire qu'après accord écrit du CRIEPPAM.

Retrouvez-nous sur



Mes chers collègues,

A l'aube de cette nouvelle année, je voudrais partager quelques réflexions en tant qu'agriculteur, lavandiculteur, distillateur et représentant du Crieppam. L'agriculture est confrontée à de nombreux défis extrêmes, et notre filière n'est pas épargnée. Tout d'abord, le changement climatique, avec des phénomènes plus intenses et plus extrêmes. Rien que cette année 2019, nous avons vécu du sec, des gels tardifs, de la canicule, des pluies extrêmes. Ces changements entraînent des attentes très fortes de la part des citoyens vis-à-vis de l'agriculture. Même lorsque ces demandes deviennent des exigences irrationnelles, nous ne pouvons les ignorer. Il ne se passe pas une journée sans que les agriculteurs ne se voient mis en cause. Le législateur suit ces tendances avec de nouvelles réglementations de plus en plus contraignantes.

Nous avons la possibilité de nous morfondre de toutes ces situations, ou bien nous pouvons aussi essayer de faire notre maximum pour nous adapter le mieux possible. C'est ce dernier choix que je fais personnellement et c'est aussi la mission de notre structure technique qu'est le Crieppam que de nous accompagner dans ce challenge immense. De nombreuses opportunités et outils s'offrent aussi à nous : les nouvelles technologies nous aideront à réduire les intrants et à sélectionner des nouvelles variétés plus adaptées aux conditions extrêmes, l'agroécologie nous aidera à rendre nos sols plus fertiles et à rendre nos plantes plus résistantes tout en stockant du carbone dans le sol que les agriculteurs vont ainsi soustraire à l'atmosphère. Tout cela mettra peut-être un peu plus de temps que ce que l'on souhaiterait, mais j'y crois, et nous continuerons d'avancer avec ceux qui y croient car nous avons besoin de toutes les forces constructives. C'est de cette façon que nous ambitionnons de maintenir nos productions compétitives et productives, et de faire face aux aléas des marchés mondialisés.
Je vous souhaite à tous une très belle année 2020, en espérant des conditions climatiques favorables et de belles récoltes à venir.

Rudy USSEGLIO
Président du Crieppam

GUIDE : CONNAISSANCES TYPOLOGIQUES DES SYSTÈMES DE PPAM DIVERSIFIÉES BIOLOGIQUES EN RÉGION SUD - PACA

Retour sur l'étude technico-économique régionale menée en 2018 par Agribio04 et Bio de PACA

SUD - PACA **est la première région française en production de PPAM bio** avec 2826 ha, soit 31% des surfaces françaises (données 2017, ORAB). Depuis 20 ans, l'augmentation des surfaces en PPAM (bio et conversion) est régulière en région, résultant de plusieurs facteurs combinés : structuration du marché, augmentation de la demande, meilleure maîtrise des techniques bio et mise au point de matériels facilitant l'entretien des cultures, etc. A l'échelle régionale, près de 70% des PPAM sont des plantes à parfum (lavande, lavandin et sauge sclarée) majoritairement destinées à la production d'huile essentielle. Cependant, on constate un processus de **diversification des espèces cultivées et cueillies** (thym, hélichryse, origan, mélisse, etc.), du fait de l'émergence de nouveaux débouchés. Les exploitations diversifiées présentent une typologie très variée : de quelques milliers de m² (exploitations diversifiées tournées vers les circuits courts) à plusieurs dizaines d'hectares (exploitations spécialisées tournées vers les circuits longs).

En PACA, les acteurs de la filière disposent d'assez peu de références sur la diversification en PPAM. Face à la demande du marché et à la croissance de la production de PPAM bio, Agribio04 et Bio de PACA ont souhaité étudier la **diversité et la viabilité des exploitations en PPAM bio diversifiées en PACA**, à l'origine de ce guide.



L'objectif est de produire un support comportant des repères pour tout porteur de projet ou producteur souhaitant se diversifier, afin de garantir la pérennité des installations et des conversions.

Ce travail a donné lieu à la rédaction de deux guides, dont l'objectif est double :

>> Permettre la compréhension des exploitations en production et/ou cueillette de PPAM diversifiées (biologiques), spécifiquement pour l'huile essentielle.

>> Donner des repères technico-économiques sur ces systèmes de production : performances économiques et agronomiques, niveaux de rentabilité, d'investissement, etc.

Les résultats économiques (chiffre d'affaire, marges et revenu) ont été calculés pour chacune des exploitations enquêtées ; ils sont disponibles dans l'étude complète que vous pouvez retrouver sur www.bio-provence.org

Méthodologie d'acquisition des données

Les résultats ont été acquis par un travail d'enquêtes réalisé auprès de **18 exploitations de la région PACA** entre septembre 2018 et janvier 2019.

Les exploitations enquêtées ont été sélectionnées sur ce **critère de diversification** ; c'est-à-dire que « PPAM diversifiées » signifie que l'exploitation n'est pas uniquement spécialisée dans la production de lavande, lavandin et/ou sauge sclarée. Ainsi, une exploitation qui produit au moins une espèce autre que ces trois dernières est ici considérée comme diversifiée.

Attention, les résultats, obtenus sur ces 18 fermes, n'ont pas vocation à être représentatifs et extrapolables à l'ensemble des exploitations existantes en PPAM diversifiées en PACA. Il s'agit d'illustrer la diversité de ces fermes et systèmes, et d'en évaluer la viabilité et les conditions de celle-ci.



Localisation des 18 exploitations étudiées

Publicité



Les différents systèmes de production en PPAM diversifiées

Deux **critères** ont permis de distinguer **trois grands types d'exploitations :**

>> LA SURFACE CULTIVÉE EN PPAM conditionne les besoins en matériels, les volumes de plantes produites, ce qui impact les moyens de transformation et les modes de commercialisation, ... Deux groupes se distinguent : les exploitations dont la surface cultivée en PPAM est < à 10 ha et celles dont elle est > à 10 ha.

>> LE NOMBRE D'ESPÈCES DE PPAM CULTIVÉES ET/OU CUEILLIES permet de distinguer deux groupes : « < à 5 » et « > à 5 ».
Toutes les exploitants produisant des PPAM sur des surfaces >10 ha produisent moins de 8 espèces (3 ou 4).

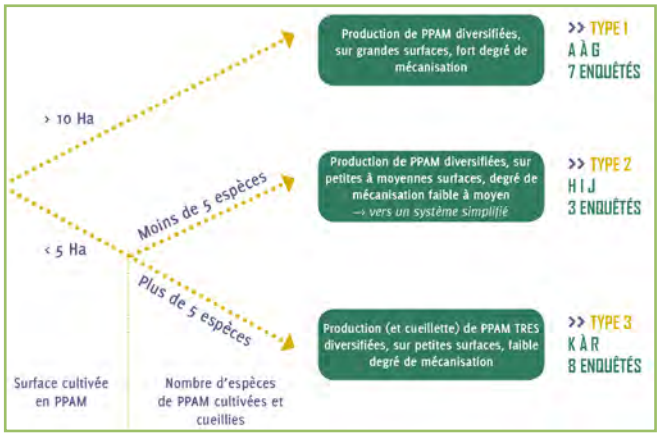

Typologie des exploitations de PPAM bio diversifiées en PACA

Facteurs de pérennisation et points de vigilance

Les principaux points de vigilance et facteurs de pérennisation, pour la production et/ou cueillette de PPAM diversifiées, concernent des **aspects stratégiques** ; (1) le positionnement sur le marché des PPAM en fonction de la gamme de produits, la localisation géographique, le temps disponible pour la commercialisation, les envies du producteur (circuit long vs circuit court) et (2) le dimensionnement de l'atelier en fonction des surfaces, de la capacité d'investissement, etc. Les types 1 et 3 caractérisent deux stratégies diamétralement opposées, tandis que le type 2 est un intermédiaire voué à évoluer (plutôt vers le type 1 si les surfaces le permettent).

Points de vigilance (en rouge) et facteurs de pérennisation (en vert) pour la production/cueillette de PPAM diversifiées en SUD-PACA

	Avant de se lancer	Planter	Gérer les cultures - récolter	Transformer - distiller	Commercialiser - respecter la réglementation
TYPE 1 : Production de PPAM diversifiées, sur grandes surfaces, fort degré de mécanisation	*Se former :* formation essentielle, notamment pour visiter des fermes et rencontrer des producteurs installés ou en cours d'installation (échanges sur les difficultés, erreurs, réussites) (" le réseau est très important")	*Chémotypes :* être attentif au choix des chémotypes selon les débouchés visés, en particulier dans le cadre de doubles débouchés herboristerie/huiles essentielles *Plants :* garder une petite surface de pépinière pour faire de la conservation/bouturage et de l'expérimentation	*Désherbage mécanique :* charges de mécanisation élevée (carburant), temps de travail++ matériel spécifique (ex : bineuse Revy)	*Distillation :* difficulté à trouver des distilleries ouvertes hors période de récolte lavande-din (juillet), en bio, capables de distiller de plus faibles quantités de plantes existence de quelques producteurs-distillateurs en PACA qui acceptent de faire de la prestation pour de petits-moyens volumes de PPAM diversifiées, distillerie mobile dans le 04, plusieurs projets en cours en PACA (à venir en 2019-20)	*Commercialisation :* définition de la gamme de produits et la "stratégie commerciale" et se faire connaître en circuits courts valorisation difficile des hydrolats, peu connus des consommateurs *Réglementation :* réglementation contraignante pour la vente directe des HE, hydrolats, cosmétiques, etc. existence de formations spécifiques à ces questions (Agribio04 ou autres) existence de 2 guides sur la réglementation des plantes pour la vente directe : Syndicat SIMPLES et Confédération Paysanne
TYPE 3 : Production (et cueillette) de PPAM Très diversifiées, sur petites surfaces, faible degré de mécanisation	*Définir une stratégie / un modèle économique :* étudier son modèle économique en amont et réaliser un plan de financement sur les 5 premières années pour évaluer ses capacités d'investissement (mécanisation ou pas, même sur petites surfaces ?) étudier le marché pour avoir son ou ses circuits de commercialisation avant de planter, évaluer si le marché est saturé (circuits courts) ne pas négliger la DJA s'il est possible de la toucher (malgré la charge administrative)		*Désherbage manuel :* temps de travail+++ envisager la mécanisation ! entraide *Désherbage manuel :* temps de travail+++ pas de matériel adapté à la récolte de PPAM diversifiées réflexion en cours sur l'auto-construction/la mutualisation de petits outils de récolte (Agribio04)		

Les **aspects techniques** de la production de PPAM diversifiées ont été abordés de manière plus succincte, mais il en ressort que : (1) le désherbage, qu'il soit mécanique ou manuel, reste un poste essentiel en termes de réussite de la culture et de temps de travail, (2) la récolte est complexifiée par le fait qu'il n'existe pas ou peu (sauf en lavande-din) de matériel spécifique aux PPAM et (3) faire distiller en prestation implique de trouver un opérateur proche de chez soi et apte à distiller les espèces concernées en volumes variables.

Mégane VERCHAMBRE - Agribio 04

DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS POUR LA LAVANDE AOP

Le climat de l'année 2019 a été marqué par des évènements climatiques exceptionnels. Des gelées tardives au mois de mai ont provoqué des dégâts sur les jeunes tiges induisant des différences de maturités des épis. A cela s'est ajouté une forte canicule fin juin qui a accéléré la floraison et bloqué le développement des calices immatures. Ces évènements ont fortement affecté la qualité de l'huile essentielle de lavande AOP. Certains constituants montrent des déséquilibres comme le cinéol, l'octanone, l'acétate de lavandulyle, les ratios R1, R2 et R3. Le rapport entre Cis-B-Ocimène et Trans-B-Ocimène est exceptionnellement faible, ce qui se traduit par une inversion des ocimènes.

La quantité d'huile essentielle présenté est en baisse avec 13.8 tonnes (contre 16.5 tonnes en 2018 et 21 tonnes en 2017) ce qui représente 73 lots. Ceux sont près de 10.4 tonnes d'huile essentielle qui ont été agrées soit 75,54% des volumes. Une demande de modification exceptionnelle des valeurs du cineol, octonone 3, des rapports R1, R2 et R3 a été accordée par l'INAO pour la campagne 2019.

UN NOUVEAU RÉGLEMENT EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Un **nouveau réglement européen 2016/2031** relatif à la santé des végétaux est entré en application depuis **le 14 décembre 2019**. Ce nouveau réglement concerne tous les opérateurs professionnels qui seront impactés par plusieurs points :

- Interdiction d'introduire certains végétaux et organismes nuisibles aux végétaux qui sont réglementés dans l'UE.
- **Obligation de surveiller vos végétaux** et d'informer immédiatement les services compétents (DRAAF, FREDON) en cas de suspicion d'un organisme nuisible réglementé.
- Obligation particulière en lien avec **la délivrance du passeport phytosanitaires**, l'enregistrement et la traçabilité.

Le passeport phytosanitaire (PP) est requis pour la circulation **de tous les végétaux destinés à la plantation** autres que les semences soumises à des organismes réglementés. Le passeport phytosanitaire devra être **apposé sur l'unité commerciale des végétaux avec un nouveau format formalisé**. Il ne sera pas exigé pour la vente aux particuliers sauf en cas de vente à distance ou vers des zones protégées.
Les producteurs de plants **de toutes PAM confondues sont affectés par ce nouveau réglement.**
L'autorisation d'apposition du passeport phytosanitaire est aussi modifiée. Les pépiniéristes doivent être capables de montrer qu'ils sont en mesure de **gérer les risques phytosanitaires** sur leur exploitation, en exerçant une **surveillance des végétaux** avec l'enregistrement des examens et de remplir les exigences de traçabilité. Les établissements devront être contrôlés par un organisme à vocation sanitaire (OVS). Les pépiniéristes **plants sains sont tous inscrits dans cette démarche**, car l'apposition du PP était déjà obligatoire via *Xyllela fastidiosa*. L'ensemble des pépiniéristes seront audités dans le courant de l'année 2020 par le GNIS afin d'être en conformité avec ce nouveau réglement.

UN POINT SUR *Xyllela fastidiosa*

Comme nous l'avions souvent évoqué lors de précédent numéro, *Xyllela fastidiosa* est une bactérie transmise et véhiculée par de nombreux insectes vecteurs, qui s'attaque à un très large spectre de végétaux. Elle est considérée comme un organisme nuisible de quarantaine et des mesures de protection sont alors mis en place.
En cas de découverte d'une nouvelle contamination par *Xylella fastidiosa*, une zone protection autour de la (les) plante (s) infectée (s) est mise en place.

Cette zone est composée :
- zone infectée concentrique d'au moins 100 mètres de rayon où l'ensemble des végétaux trouvés contaminés et des végétaux suspects (végétaux présentant des symptômes douteux et végétaux connus comme sensibles à la bactériose) et des végétaux hôtes sont arrachés et détruits après un traitement insecticide pour éviter la dispersion des insectes vecteurs
- zone tampon autour de la zone infectée de 5Km de rayon où la surveillance est renforcée par la réalisation d'inspections et de prélèvements, afin de s'assurer du caractère indemne de la zone.

Aux vues des risques de contaminations et de l'importance du dispositif de protection, il est donc nécessaire d'être vigilants à l'origine et à la qualité sanitaire des plants.

RÉSEAU DE STATIONS MÉTÉO CONNECTÉES

L'AGROMÉTÉOROLOGIE DE PRÉCISION AU SERVICE DES LAVANDICULTEURS



L'agriculture dispose aujourd'hui de nouvelles technologies de pointe et d'avancées numériques pour s'adapter à un environnement mouvant. Avec les stations météo connectées, les producteurs trouvent des outils et services permettant de mieux gérer les opérations culturales dépendantes des conditions agro-météorologiques. En optant pour ce matériel de précision, la profession s'inscrit dans une agriculture plus efficace et respectueuse des écosystèmes.

LE PROJET EN LAVANDICULTURE

Le CRIEPPAM va lancer début 2020 un réseau communautaire de données météo en collaboration avec les lavandiculteurs grâce à l'installation de stations météo connectées. Celui-ci permettra aux producteurs d'avoir toutes les données directement par l'application sur smartphone, tablette et ordinateur, ce qui constitue un bon outil d'aide à la décision pour une agriculture durable et de précision.

Il servira aussi à la filière pour affiner les modélisations et les prévisions des cycles de bio-agresseurs grâce à des données précises au plus près des parcelles. Celles-ci sont essentielles à la rédaction de Bulletin de Santé du Végétal et aux conseils techniques.

Les données fournies par le réseau de stations météo viendront compléter celles des réseaux existants du Cirame, de Perret SA et de Prodia (soit 200 stations), via une mutualisation de réciprocité. L'objectif est d'obtenir une information améliorée, en temps réel.

« L'idée est de créer un vrai **maillage sur le territoire** pour des données de plus grandes précisions. Au plus il y aura d'installation de stations, au plus **les données gagneront en pertinence ! ».** « En couplant notre futur réseau avec ceux du CIRAME, de PERRET Sa et de PRODIA, ce sont **les données de près de 200 stations qui seront bientôt accessibles! »**

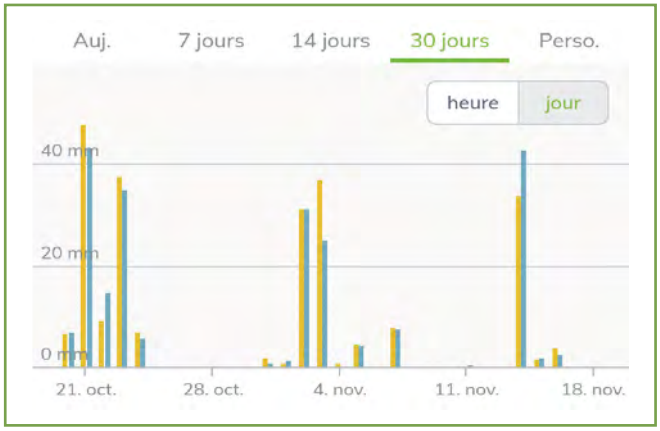

Une météo plus précise pour quoi faire ?

GAGNER DU TEMPS	FACILITER VOS DÉCISIONS	ÊTRE ALERTÉ	ÊTRE MIEUX CONSEILLÉ
Visualisez en temps réel la pluviométrie, la température, l'hygrométrie de l'air et la vitesse du vent sur vos parcelles même si elles sont éloignées ou dispersées.	Avec des données locales et fiables, prévisualisez vos actions à entreprendre (semis, irrigation, travail du sol) et raisonnez vos interventions phyto).	Anticipez et programmez un système d'alertes selon vos critères (ex: température <20° C, Hygrométrie>8%, gel, vent, ...). Vous êtes averti par sms ou par mail.	Bénéficiez de préconisations et de modèles de système agronomiques plus performants grâce à cet outil de partage des données.
Organisez au mieux votre travail.	**Intervenez de manière plus ciblée.**	**Maximisez vos interventions**	**Facilitez votre suivi cultural**



COMMENT ÇA MARCHE

Quelques producteurs de notre territoire sont déjà équipés en stations météo connectées de marque SENCROP. Pour cette raison, et pour ses prix compétitifs, le CRIEPPAM a choisi cette société pour l'établissement du réseau.

Le matériel : Pack SENCROP +

Il combine **un pluviomètre** et **un anémomètre**, tous deux connectés, avec des mesures précises et fiables de :

- ✔ Pluviométrie
- ✔ Température sèche
- ✔ Hygrométrie
- ✔ Point de rosée
- ✔ Température humide
- ✔ Direction du vent
- ✔ Vitesse moyenne du vent
- ✔ Données géo-localisées

L'application : disponible sur navigateur web, Android et iOS

Elle regroupe plusieurs fonctions de base (un tableau de bord cumulé, la géolocalisation, des alertes simples et des prévisions), auxquelles viennent s'ajouter l'historique et la traçabilité des données, ainsi que le partage et le réseau d'informations.

Pour un réseau fiable, l'objectif est d'atteindre 50 installations sur la zone de production.
Ainsi, pour favoriser le développement de ce réseau, le CRIEPPAM a sollicité le soutien financier de la part de ses adhérents.
L'intégralité des 9400 euros collectés sera reversé à la société Sencrop.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Grâce aux contributeurs, l'investissement unitaire pour cette station complète (prix public de 600€) se chiffre désormais à **362€** (hors frais de livraison).
La société Sencrop contribue également à l'acquisition de ce matériel à hauteur de 49€99 en offrant les deux trépieds. Les données du réseau (pour le pack Sencrop+) sont accessibles via un abonnement de 179€99/an.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les généreux contributeurs de ce projet (Symrise, EEB, Fondation Givaudan, GAF Le petit Campedieu, PRIMAGAZ, France Lavande, APAL, Fonds de dotation SPL).

EN PRATIQUE

En bénéficiant de cette offre, le producteur s'engage à partager ses données sur les réseaux météo du CRIEPPAM et de ses partenaires. Pour ceux qui bénéficient déjà d'une station Sencrop, n'hésitez pas à rejoindre le réseau ! **N'attendez pas, offre limitée aux 50 premières commandes !** (A valoir sur une station complète par exploitation).
Pour en profiter, il vous suffit de stipuler votre souhait à rejoindre le réseau du Crieppam lors de la commande.

L'achat peut être directement réalisé auprès de la société **SENCROP** sur la page web ci-dessous :
https://info.sencrop.com/crieppam

OU

via deux distributeurs associés à ce programme
Perret Sa
Contact : Adrien WEIKERT
06 24 93 03 00 - aweikert.perret@groupeperret.fr
Prodia
Contact : Alexandre LOSCO
06 75 51 07 07 - alosco.prodia@groupeperret.fr

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LES DISTILLERIES GRÂCE AUX CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été introduit en 2005 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie dans différents secteurs.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés". Il y a une quarantaine d'acteurs concernés pour les carburants automobiles, de même pour les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid) et plus de 2000 fournisseurs de fioul domestique.

Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.
Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur des fiches standardisées mises à disposition par le gouvernement (site de l'Ademe).
Pour chaque opération, la fiche définit les conditions d'éligibilité, ainsi que le montant forfaitaire en kWh cumac (acronyme de « cumulé-actualisé »). Celui-ci reflète l'économie d'énergie moyenne obtenue entre la solution retenue et une situation de référence, sur la durée de vie de l'équipement considéré, et selon son régime de fonctionnement.

Les distilleries peuvent être concernées par plusieurs fiches dans la rubrique « industrie » :

- Économiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur (IND-UT-104)
- Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle (IND-UT-105)
- Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante (IND-BA-112)
- Isolation de points singuliers d'un réseau (IND-UT-121)
- Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur (IND-UT-125)
- Condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur (IND-UT-130)
- Système de mesurage d'indicateurs de performance énergétique
- Moteur asynchrone de classe IE4, IE3, IE2 (IND-UT-132, IND-UT-123, IND-UT-112)

Ces fiches sont téléchargeables sur le site de l'ADEME http://calculateur-cee.ademe.fr.

Un exemple

Pour une distillerie qui prévoit de changer son ancien brûleur de la chaudière par un brûleur micro-modulant performant, d'une puissance de 2800 kW (chaudière 4T/h), l'aide est estimée aux alentours de 10 000€, selon la valeur de marché de rachat des kWh Cumac.

Cette aide est totalement indépendante des autres types d'aides, elle n'entre donc pas en compte dans le calcul des taux maxi d'aides publiques.

Les CEE sont accordés à une entreprise dès lors qu'elle réalise des travaux et investissements entraînant des économies d'énergie significatives. Ces économies peuvent être valorisées en étant rachetés par des obligés sous forme de primes éco-énergie. Chaque obligé fixe librement le montant de sa prime. Il est donc intéressant de comparer les offres.

Notez bien qu'il est très important de faire la demande auprès de votre fournisseur d'énergie avant d'engager l'investissement, sinon il ne sera pas éligible.

CAROL : PLATEFORME D'OBSERVATION DES LAVANDERAIES

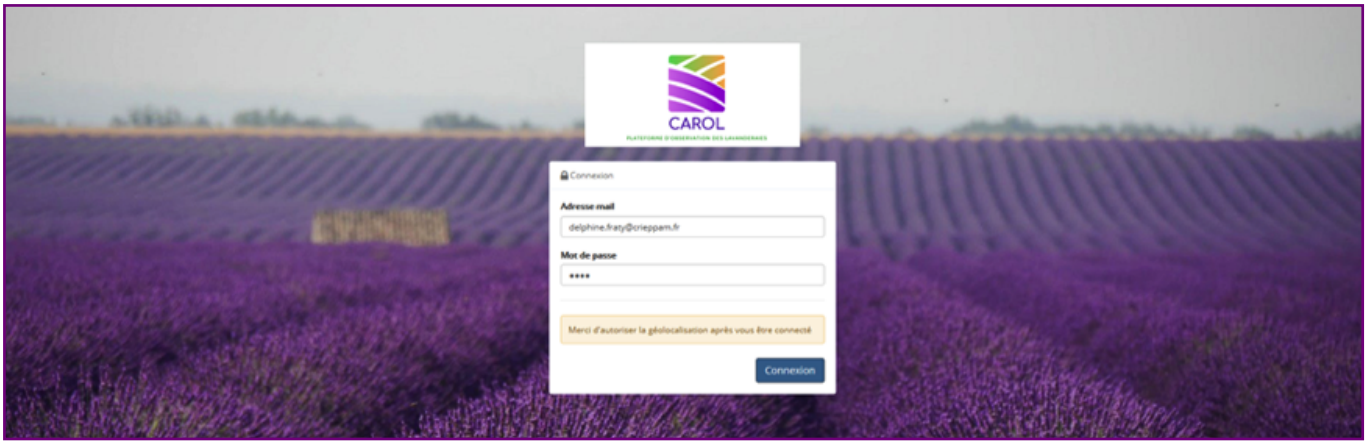

Une plateforme d'observation des lavanderaies est aujourd'hui disponible et ouverte à toutes les personnes et producteurs travaillant dans la filière.

Cette plateforme, animée par les techniciens de la filière permet un suivi régulier des observations réalisées tout au long de l'année dans les lavanderaies. Une plateforme de démonstration de l'outil est aujourd'hui accessible à l'adresse suivante : https://democarol.crieppam.fr

Si vous souhaitez intégrer le réseau, merci de suivre le lien afin de vous générer un mot de passe personnel pour vous connecter à la version en ligne de l'application. Afin d'avoir un fonctionnement optimal, il est demandé d'accepter la géolocalisation. L'interface s'adapte aux différents types de supports informatiques (ordinateur, tablette, téléphones portables).

Un calendrier de suivi de différents ravageurs a été préalablement défini entre les techniciens. Ainsi, vous pourrez y retrouver l'intégralité des observations réalisées sur la cécidomyie en temps réel durant la période de vol, mais également le suivi des autres ravageurs de printemps. A cela s'ajoute la possibilité d'inclure des photos, des observations, des symptômes peu communs que nous observons pendant la croissance.

Un espace de commentaires est également à votre disposition pour poster des questions sur les observations, faire des remarques techniques, ...

CONSEILS PHYTO : HERBICIDES EN LAVANDERAIE

OPTIMISER LES CONDITIONS D'APPLICATIONS

Les conditions et les techniques d'application constituent un pilier de la réussite du désherbage. Les conditions climatiques encadrant le traitement doivent être en adéquation avec le mode de pénétration des herbicides appliqués (racinaire, foliaire ou les deux). Les interventions ne doivent pas être réalisées si le vent est supérieur à 19km/h.

Les herbicides racinaires : ils sont efficaces sur des plantes non levées ou peu développées et sont sensibles aux caractéristiques du sol (humidité et type de sol). Les sols riches en argile (> 30 %) et en matière organique limitent leur fonctionnement. En sol sec, la molécule ne peut se dissoudre et circuler dans la solution du sol jusqu'aux racines. Ces herbicides s'emploient donc idéalement sur des sols légèrement humides et peu argileux.

Les herbicides foliaires : de contact ou systémique, ils sont très dépendants des conditions météorologiques. Ces molécules sont performantes sur des plantes en croissance, lorsque les températures sont clémentes (8 à 20 °C) et l'hygrométrie suffisante (supérieure à 70%). L'addition d'une huile sur les antigraminées renforce leur capacité de pénétration mais l'huile ne compensera jamais de mauvaises conditions d'application.

Les herbicides foliaires/racinaires : ils atteignent leur cible principalement par les feuilles, et dans une moindre mesure, par les racines. Leur efficacité est optimale dès lors que les températures sont positives, que l'hygrométrie de l'air est suffisante, que le sol est plutôt humide et que les plantes ne sont pas stressées.

LISTE DES HERBICIDES HOMOLOGUÉS

Nom commercial	Matières actives	Stade de culture et Dose	Période optimale d'utilisation								Commentaires
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	...	Novembre	Décembre	
LES ANTIDICOTYLEDONES											
CENT 7	**Isoxaben**	**Repos végétatif 2L/ha**		■	■						Efficace uniquement en antigerminatif des adventices dicotylédones. Appliquer sur sol propre. L'efficacité est améliorée lorsqu'une pluie (20 à 30 mm) intervient après l'application. Persistance d'action : 2-5 mois
CHALLENGE 600	**aclonifène**	**Repos végétatif 2,5L/ha**		■	■						Appliquer sur sol humide. Produit avec spectre d'action large. Bonne efficacité sur ray-grass, vulpin, coquelicot et gaillet (pas trop développé). Efficacité améliorée en mélange avec le SENCORAL SC. Utilisable en sol filtrant
SENCORAL SC	**metribuzine**	**Repos végétatif 0.9L/ha**		■	■						Absorbé par les racines et les feuilles des adventices, il est efficace sur la flore présente au moment du traitement ainsi que sur celles qui lèveront ultérieurement. Appliquer sur sol humide ou avant précipitations pour une meilleure efficacité
GRATIL	**amidosulfuron**	**Repos végétatif 0.04Kg/ha**		■	■	■					Efficace pour lutter contre le gaillet gratteron. Utiliser sur des gaillets peu développés (7 entre-noeuds maxi). Excellente action sur sanve, ravenelle, capselle, scandix, rumex, renoncule... Peu dépendant des conditions climatiques : un délai d'une heure sans pluie est suffisant et une température ≥ à 5°C. Bien cibler la pulvérisation sur les gaillets gratteron sous la plante
STARANE 600 - STARANE HD	**fluroxypyr**	**Repos végétatif 0.45L/ha**		■	■						Herbicide à absorption foliaire, efficace sur des adventices très nuisibles telles que le gaillet et certaines vivaces. Il est efficace sur tous les stades du gaillet. A appliquer à une température > 10°C
CHARDEX	**2.4 MCPA + clorpyralid**	**En végétation (hampe < 10 cm) 2L/ha**		■	■	■	■				Antidicotylédones, antichardons de postlevée à absorption foliaire. Efficace sur de nombreuses dicotylédones, dont le chardon. Il agit en profondeur par destruction du système racinaire grâce à son action systémique. A utiliser avec des températures comprises entre 12 et 15°C et hygrométrie élevée.
CHARDOL 600 – DICOPUR 600	**2,4D**	**Après redémarrage (hampe < 10 cm) 0.6L/ha**				■	■				Herbicide systémique contre les dicotylédones annuelles et vivaces. Absorbé par les parties vertes puis dans toutes les parties végétales, il provoque entraine la mort progressive des végétaux (entre 15 jours et un mois).
TRITON SG – LONTREL SG	**clorpyralid**	**En végétation (hampe < 10 cm) 0.14Kg/ha**			■	■	■				Absorbés par le feuillage, ils sont dotés de propriétés systémiques ascendantes et descendantes. Leur mode d'action agit sur l'élongation cellulaire et désordonne la croissance.
LES ANTIGRAMINÉES											
KERB FLO	**propyzamide**	**Repos végétatif 1,875L/ha** en hiver **3.750L/ha** au printemps	■	■					■	■	Herbicide antigraminées et, dans une moindre mesure, antidicotylédone. Particulièrement efficace contre les graminées annuelles. A utiliser en cas de résistance aux antigraminées foliaires. A positionner avant une pluie.
CHALLENGE 600	**aclonifène**	**Repos végétatif 2,5L/ha**		■	■						Appliquer sur sol humide. Produit avec spectre d'action large. Bonne efficacité sur ray-grass, vulpin, coquelicot et gaillet (pas trop développé). Efficacité améliorée en mélange avec le SENCORAL SC. Utilisable en sol filtrant.
LEGURAME LIQUIDE	**carbétamide**	**Repos végétatif 6L/ha**	■	■	■						Agit par absorption racinaire, et partiellement foliaire, sur les graminées annuelles et quelques dicotylédones. A positionner sur graminées jeunes.
CENTURION 240 EC	**cléthodime**	**En végétation 0,75L/ha**			■	■	■				Sur graminées annuelles, il est plus efficace au stade 3 feuilles. Efficace contre le pâturin annuel. Traiter à une température comprise entre 8 et 25 °C et avec une hygrométrie de 65 à 90 %. Eviter les vents desséchants et les périodes de stress hydrique. Délai sans pluie : 1 heure minimum
STRATOS Ultra	**cycloxydime**	**En végétation 2L/ha à 4L/ha**			■	■	■				Agit par absorption foliaire. Il s'utilise à la dose de 2,0 l/ha contre les graminées annuelles et à 4,0 l/ha contre les graminées vivaces.
FUSILADE Max	**fluazifop-p-butyl**	**En végétation 1,5L à 3L/ha**			■	■	■				Agit par absorption foliaire, il s'utilise en postlevée des adventices / graminées (3 feuilles). Comme tous les antigraminées spécifiques, il est efficace en période de temps poussant (chaud et humide). Il s'utilise à la dose de 1,5 l/ha contre les graminées annuelles et à 3,0 l/ha contre les graminées vivaces.

***Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif sur la base des données dont nous disposons (sites internet de www.e-phy.fr et www.iteipmai.fr et données des firmes phytosanitaires), en date de janvier 2020.**
En aucun cas, le CRIEPPAM ne pourrait être tenu pour responsable des conséquences d'usages inadaptés, de changements réglementaires ultérieures à cette rédaction ou d'erreurs. L'utilisateur pourra toujours consulter les fiches techniques des sociétés, ainsi que les Fiches de Données de Sécurité, qui se trouvent sur internet.

GREEN & LAVANDES

Un programme qui va donner les moyens aux producteurs de réduire de 50% leur impact sur l'environnement d'ici 10 ans

Le Fonds de Sauvegarde du Patrimoine Lavandes en Provence (SPLP) a construit avec les membres de son Conseil d'Administration, et certains de ses mécènes, un programme sur 3 ans visant à donner aux producteurs les moyens de réduire d'ici 10 ans de 50 % leur impact sur l'environnement, notamment les émissions de CO_2 et les consommations d'énergie fossile.

Aujourd'hui, **la culture du lavandin entraîne des émissions de CO_2 d'environ 2 tonnes / ha / an (culture – récolte – distillation). Pour la consommation d'énergie non renouvelable, il faut 400 à 600 litres d'équivalent fioul / ha / an.**
Il est bien évident, que ce programme, dans sa partie agronomique, est aussi **principalement axé vers la lutte contre le dépérissement et les changements climatiques.**

Pour faire face à ces problèmes, **une partie des solutions réside dans la couverture des sols et l'agroforesterie.** D'une part, de nombreux essais ont montré qu'un couvert végétal dans l'interligne des cultures de lavandes permettait de réduire de 50 % le dépérissement à phytoplasme. **D'autre part, la couverture du sol et l'agroforesterie ont montré sur toutes les cultures que des bénéfices importants pouvaient être obtenus en termes environnementaux.**

Ces deux axes de travail (couverts végétaux et agroforesterie) constituent une action importante de ce programme. Cinq parcelles, avec couverts végétaux, seront suivies par AgriBio 04, le CRIEPPAM et la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Pour étayer ces essais, **des sessions de formation seront effectuées dès cet hiver et réalisées par Konrad SCHREIBER et Alain CANET, deux éminents spécialistes de la couverture des sols et de l'agroforesterie.**

Afin de voir les avancées réalisées en matière de performances environnementales, par les producteurs ces dernières années, **des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sont en cours de réalisation sur plusieurs systèmes d'exploitation en lavande et lavandin.** Elles viendront compléter les ACV sur lavandin, réalisées par le CIHEF et FranceAgriMer en 2013 et surtout donner des informations sur la lavande, qui n'avait pas fait l'objet de mesures dans cette précédente étude.

Afin de poursuivre les efforts réalisés ces dernières années en termes d'économies d'énergie fossile, le programme prévoit le financement d'Espieur à 3 rangs et d'un Ecovaporateur. Ces deux prototypes ont fait l'objet de travaux importants par le CRIEPPAM et il est temps aujourd'hui de se donner les moyens pour les développer. Pour ce faire, le Fonds SPLP a confié au CRIEPPAM la mission de rédiger les cahiers des charges pour la réalisation de ces deux prototypes et dès la fin de l'hiver, un appel d'offre pour chaque prototype sera envoyé aussi bien aux producteurs qu'aux constructeurs, afin de désigner ensuite les futurs partenaires.

Enfin, une dernière action viendra compléter ce programme, **il s'agit de montrer aux producteurs l'intérêt de ne plus arracher et brûler les anciennes plantations, mais de les hacher et les restituer au sol.** En effet, outre les difficultés de plus en plus grandes pour obtenir des dérogations pour brûler ces résidus de culture, l'impact environnemental est très fort, puisque ce sont pour le lavandin 5 à 6 tonnes de matières sèches qui partent en fumée et cela représente environ 10T de CO2. De même, le compostage est une solution pour restituer les pailles au sol, mais l'excès de compostage entraîne de fortes émissions de CO_2 et des pertes d'azote dans l'atmosphère et dans le sol, qui pourrait être remplacé par des épandages de pailles faiblement compostées en mulch sur le sol. Ces deux dernières parties du programme feront l'objet de démonstrations directement dans les zones de production.

Le projet GREEN & LAVANDES se veut donc ambitieux et se doit de tenter d'améliorer l'ensemble de ces postes. Pour sa réalisation, le Fonds SPLP espère pouvoir rassembler une enveloppe minimale de 1,1 million d'euros. Ce projet a été présenté le 1er octobre dernier à Forcalquier où plus de 100 personnes étaient présentes, notamment des Industriels qui sont très intéressés et sensibles au devenir de nos cultures de lavandes et lavandin.

Pour plus d'informations sur ce programme, prenez contact avec le coordonnateur du Fonds SPLP Eric CHAISSE :
eric.chaisse@sauvegarde-lavandes-provence.org.

Bulletin d'Adhésion Producteurs 2020

Ensemble soutenons la recherche appliquée!

A vos côté de puis plus de 25 ans, le CRIEPPAM met toute son expertise et son savoir faire au service de la filière PPAM à travers la recherche et le développement.

Notre équipe vous accompagne dans de nombreux domaines : recherche agronomique, récolte et transformation, réglementation, diffusion de l'information, formation, ... L'autofinancement, apporté soit par l'interprofession (CIHEF), soit par adhésions, soit par soutiens directs (PPV, APHEP, Les Aromates de Provence, Fondation Givaudan, I.F.F., PAM de France), est un point fort pour notre structure et facilite l'accès à ces actions.

En retournant ce bulletin d'adhésion, vous soutenez l'autofinancement du Crieppam et contribuez activement à la recherche pour vos cultures.

Vous bénéficierez en plus de toute l'information économique et technique que nous publions.

Soyons les moteurs de nos ambitions !

Nous comptons sur votre participation et vous remercions pour votre confiance.

Le Président
Rudy Usseglio

Informations sur l'exploitation

Nombre d'hectares de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) : .....

Cultures principales de PPAM : Bio ☐ Conventionnel ☐

Adhérent à une Organisation de Producteurs : OUI ☐ NON ☐

Avez-vous vos codes d'accès internet pour le site du CRIEPPAM ? OUI ☐ NON ☐

Nom, Prénom de l'exploitant : .....

Structure juridique de l'exploitation : .....

Adresse : ..... Mail : .....

..... N° de téléphone : .....

.....

Barème de cotisations 2020

Producteur	150€ HT	**180€ TTC**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
19106	00834	23492457000	71

Domiciliation CA ENTRE MANOSQUE 08 11 01 05 50

N° de compte international - International Banking Account (IBAN)
FR76 1910 6008 3423 4924 5700 071

Domiciliation - Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP891

Mode de règlement :

☐ Par chèque à l'ordre du CRIEPPAM

☐ Par virement bancaire

Le A Signature

Route de Volx- LES QUINTRANDS – 04100 MANOSQUE - Tél. (33) 04.92.87.70.52. – secretariat@crieppam.fr
Association Loi 1901- SIREN 400 805 982 – CODE APE 7219 Z
N° DECLARATION D'ACTIVITE : 93.04.00811.04
www.crieppam.fr

Retour sur ESSICA

Le projet européen ESSICA rassemble 4 partenaires français et italiens autour de la filière transalpine des plantes aromatiques et médicinales. Par l'étude de techniques innovantes de séchage et débactérisation, ce projet a pour but d'accroître la compétitivité des opérateurs de cette filière, et d'obtenir des produits de grande qualité conformes aux normes européennes de sécurité alimentaire. Après le lancement du projet en 2017 et une première phase dédiée à la réalisation d'enquêtes technico-économiques, deux années d'expérimentations se sont succédées, avec l'objectif d'évaluer l'impact de 2 techniques de séchage (traditionnel et « à froid ») et de 2 techniques de débactérisation (ozone et eau électrolysée) sur les caractéristiques des plantes. Les 2 séchoirs étudiés ont montré des résultats semblables : des pertes en huiles essentielles sont constatées, tandis que la composition des huiles reste relativement stable. Les traitements de débactérisation pratiqués n'ont quant à eux pas permis de réduire significativement la charge microbienne des plantes. Les résultats obtenus seront diffusés courant 2020, par la parution d'un livre et d'articles dans la presse scientifique. Des journées de formations autour du séchage et de la débactérisation seront également proposées.

FORMATIONS

Séchage à froid des plantes aromatiques
(dans le cadre du programme ESSICA)
Manosque
Le 10 février 2020
Durée : 1 jour
Contact : loan.jaud@crieppam.fr

Production de plants de lavandes/lavandins et de plantes aromatiques
(organisé par la Chambre d'Agriculture de la Drôme)
Lieu à définir
Les 2 et 3 avril 2020
Durée : 2 jours
Contact : aurore.magnon@drome.chambagri.fr

AGENDA

Présentation technique « Couverture végétale en inter-rangs, désherbage et lutte contre les bio-agresseurs »
(dans le cadre du programme RECITAL)
Manosque
Le 6 mars 2020
Durée : 1/2 journée en salle (matin)
Contact : thomas.costes@crieppam.fr



Aline BARENGO, nouvelle chef de culture au CRIEPPAM.

Diplômée d'une Licence Professionnelle « Outils biotechnologiques au service des filières de productions agricoles », Aline vient renforcer l'équipe suite au départ d'Alexandre GABLE. Forte de ses expériences en production de plantes à parfum, arboriculture et expérimentation, elle a en charge l'organisation de l'entretien de la station expérimentale et des serres, et participe au suivi des essais ex-situ.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

-PETITES ANNONCES-

Cette rubrique est à votre disposition !
Vous pouvez faire passer une annonce gratuite pour l'achat ou la vente de matériel, de plants, ... liés aux plantes à parfum et aromatiques.
N'hésitez pas à nous contacter.

(Le CRIEPPAM se réserve le droit de refuser la publication de certaines annonces).

Publicité



Document réalisé grâce aux concours financiers de :
FranceAgriMer — Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur — CIHEF